

COMMUNE DE MARLY

Secrétariat

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 30 MAI 2012 A 19 H 30

PRESIDENCE : Mme Véréne TSCHANZ, Présidente

PRESENCES : Conseil général :45 + 1
: Conseil communal :8 + 1

EXCUSE-E-S : MM. Bertrand SPAETH (VL), Amari MONCEF (MV), Denis CARREL (PS) et Mme Sandra HERREN (UDC).

SECRETARE : Mme Isabelle HEMMER avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2012
2. Examen et adoption des comptes 2011 et du rapport de gestion 2011
3. Plan financier 2012-2016, présentation
4. Informations du Conseil communal
5. Mode d'envoi des documents au Conseil général, information
6. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général, élection d'un-e scrutateur-trice
7. Allocution de la Présidente sortante et du Président élu
8. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Véréne TSCHANZ, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants de la presse.

Intervention de la Présidente

La Présidente annonce que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. Elle excuse l'absence des personnes citées en titre. Elle rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Elle relève également que le quorum de 26 est atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

La Présidente propose en outre une modification de l'ordre du jour en ajoutant, au point 6, l'élection d'une scrutatrice en remplacement de Mme Claudia CLEMENT (accédant à la vice-présidence).

Proposition de modification de l'ordre du jour

La Présidente passe au vote la modification de l'ordre du jour, qui est acceptée à la majorité évidente, sans opposition.

Décision

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2012

Intervention de la Présidente

La Présidente demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 28 mars 2012 appelle des remarques.

Mme Dominique ALT (PDC) fait remarquer qu'en page 19, ses propos ont été mal interprétés. En effet, en lieu et place de : « Mme Dominique ALT (PDC) demande pourquoi il est prévu d'allouer Fr. 640'000.- pour l'éclairage public, ainsi que pour les bâtiments scolaires, alors que le Conseil général avait préalablement voté pour un montant de Fr. 100'000.- », elle souhaite modifier la phrase comme suit : « Mme Dominique ALT (PDC) demande, s'il est prévu d'allouer Fr. 640'000.- par année pour l'éclairage public et les routes communales, comme c'est déjà le cas pour les Fr. 100'000.- voté chaque année par le Conseil général pour les bâtiments scolaire ».

Intervention de Mme ALT

La Présidente passe au vote et le procès-verbal du 28 mars 2012 est approuvé à la majorité évidente sans opposition, avec la modification demandée par Mme ALT..

Décision

2. Examen et adoption des Comptes 2011 et du rapport de gestion 2011

La Présidente rappelle que selon l'article 32 al. 15 du Règlement du Conseil général l'entrée en matière est acquise de plein droit, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière pour les comptes et le rapport de gestion.

Intervention de la Présidente

De plus, elle remercie M. DUPONT, responsable du service des finances, ainsi que le personnel communal pour la préparation de ces documents, ainsi que pour la qualité de leur travail.

M. Pierre-Alain CUENNET, Vice-Syndic, en charge du Dicastère des Finances, explique que les comptes affichent un bénéfice de Fr. 3'288'953.-.

Intervention du Conseil communal

Au vu de ce résultat, le Conseil communal a décidé de procéder à des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 3'144'268.-. Ainsi la Commune a pu amortir des investissements avec valeurs au bilan. Cela soulagera la dette pour les prochaines années à raison de Fr. 426'000.- pour 2012/2013, Fr. 361'000.- pour 2014, Fr. 186'000.- pour 2015 et Fr. 168'000.- pour 2016. Il ajoute que l'une des principales améliorations sur les charges concerne le poste « remboursements et participations à des collectivités publiques » avec un résultat de Fr. 611'000.- en dessous des prévisions budgétaires. Pour les produits, la majorité de l'écart positif concerne les recettes d'impôts avec une variation nette de Fr. 2'000'048.-.

Le compte des investissements présente, quant à lui, un total net d'investissements de Fr. 2'561'858.-. Le solde disponible des travaux en cours ou qui n'ont pas encore débuté fin 2011 s'élève à Fr. 3'026'915.-, ce solde étant reporté sur l'exercice 2012. Face à cette évolution positive, le Conseil communal peut envisager le futur immédiat avec plus de sérénité. La marge nette d'autofinancement permettra de dégager une capacité d'investissement.

Il souhaite également corriger une erreur qui a été mise en exergue par la Commission financière au sujet des comptes d'investissements, pages 23 à 26 du document. En effet, plusieurs erreurs de calcul des écarts entre « comptes » et « budgets » ont été décelées. Elles n'ont cependant aucune influence sur le résultat 2011. Les corrections ont été apportées et le nouveau fichier ainsi modifié est déjà disponible sur le site internet à l'adresse suivante : www.marly.ch.

Les corrections effectuées sont mises en évidences dans la colonne de droite :

Compte	Désignation	Comptes 2011		Ecart au budget
		Charges	Revenus	
1	ORDRE PUBLIC	227'658.90	77'192.80	90'916.10
14	POLICE DU FEU	153'668.85	61'468.00	92'200.85
15	MILITAIRE	31'235.55	15'724.80	-239.25
3	CULTURE, LOISIRS, SPORTS	66'916.25		916.25
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	255'295.20	243'000.00	-292'204.80
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	255'295.20	243'000.00	-292'204.80
620	ROUTES, TROTTOIRS, PLACES DE STATIONNEMENT	203'633.40	243'000.00	-288'866.60
7	PROTECTION / AMENAG. ENVIRONN.	1'066'666.20	334'756.85	-85'410.65
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	455'888.10	207'858.85	-234'290.75
71	PROTECTION DES EAUX	450'038.35	126'898.00	228'140.35
74	CERCLE D'INHUMATION	69'931.10		-170'068.90
741	CERCLE D'INHUMATION	69'931.10		-170'068.90
9	FINANCES ET IMPOTS	297'747.75	294'649.20	-96'901.45
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	297'747.75	294'649.20	-96'901.45
943	BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	297'747.75	294'649.20	-96'901.45

M. CUENNET énumère ensuite les principaux résultats comme suit :

Compte de fonctionnement	(milliers de francs)	Compte des investissements	(milliers de francs)
Charges	40'255	Dépenses	3'511
Revenus	40'400	Recettes	949
Excédent de produits	145	Excédent de dépenses (investissements nets)	2'562

Résultat du compte de fonctionnement (en milliers de francs)

(sans imputations internes)	COMPTES 2011	BUDGET 2011	Variations	
			En milliers Frs	En %
Produits	33'770	32'086	+ 1'684	+ 5.2 %
Charges	33'625	32'062	+ 1'563	+ 4.9 %
Résultats	+ 145	+ 24	+ 121	...

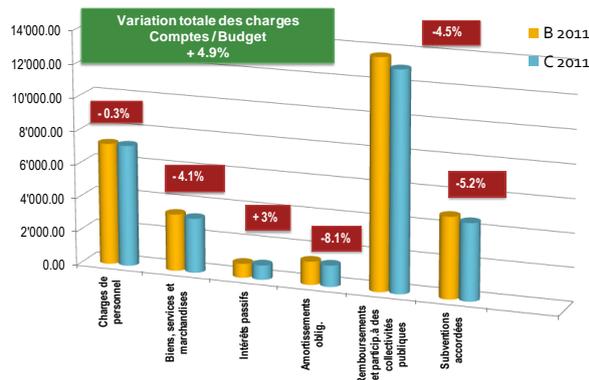
Compte de fonctionnement 2011

(milliers de francs) Sans imputations internes	Budget 2011	Comptes 2011
Produits de fonctionnement	32'086	33'770
Charges de fonctionnement	- 32'062	- 33'625
Résultat comptable (bénéfice)	24	145
+ amortissements comptables	+ 1'384	+ 4'415
+ attributions aux réserves (charges)	+ 675	+ 204
- attributions aux réserves (produits)	0	- 92
Cash flow	2'083	4'672
- amortissements obligatoires	- 1'384	- 1'271
Marge nette d'autofinancement (MNA)	699	3'401

Il précise que l'attribution aux réserves (produits) concerne le Dodge, ancien véhicule du feu.

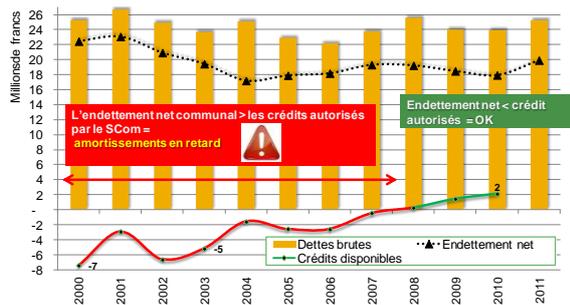
Toutes les charges sont en diminution, exceptées celles relatives aux intérêts passifs.

Charges de fonctionnement (en milliers de francs)



De 2000 à 2008, l'endettement net était supérieur aux crédits autorisés par le Service des Communes. Il était alors difficile de rembourser ces emprunts. La situation s'améliore et les comptes reflètent une situation financière saine.

Evolution de l'endettement et des crédits disponibles (2000-2011)



Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD, explique que selon la loi sur les communes, l'organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport à la Commission financière et cette dernière en fait le commentaire devant le Conseil général, respectivement l'Assemblée communale.

L'organe de révision a effectué une première partie de son travail durant le mois de janvier ainsi que du 16 au 19 avril 2012. Les travaux de révision ont duré 8 à 10 jours/homme pour l'exécution des contrôles formels. La Commission financière a reçu le rapport préliminaire le 2 mai 2012. Ce rapport lui a été commenté en date du 15 mai 2012 par M. BLUMER, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, diverses informations complémentaires lui ont été fournies et il a été répondu de façon satisfaisante à ses diverses questions.

Se basant sur le rapport et son entretien, la Commission financière a acquis la conviction que les comptes 2011 ont été tenus de manière précise et professionnelle.

Les travaux de la fiduciaire ont porté essentiellement sur les domaines suivants :

- Vérification des rubriques du bilan au 31.12.2011, leur existence, leur évaluation, leur intégralité,
- Justification des dépenses d'investissement et conformité au budget, ainsi que respect des décisions contenues dans les messages ratifiés par le Conseil général,
- Vérification par sondages sur la véracité des dépenses et l'intégralité des recettes ainsi que leur imputation par rapport au budget,
- Vérification de l'intégralité de la liste des engagements hors bilan.

En date du 8 mai 2012, les réviseurs ont informé M. CUENNET, conseiller communal responsable, ainsi que le chef du Service des finances, M. DUPONT, du résultat de leurs travaux et des constatations faites.

Le point récurrent de la sécurité physique et logistique des installations informatiques est à nouveau soulevé, car non réglé depuis l'année passée. Il manque toujours la confirmation du respect des procédures de sécurité. Ce point ne peut, en l'état, être confirmé tant au Service des communes qu'à la Commission financière et au Conseil communal. Comme mentionné dans ses deux précédents rapports, cette question préoccupe également la Commission financière. Le Conseil communal suit avec régularité ce point mais n'a toujours

pas pu obtenir la confirmation nécessaire et des discussions sont actuellement en cours afin d'obtenir la garantie nécessaire.

La vente de cartes journalières CFF a fait l'objet d'une analyse pour déterminer si cette prestation de service devrait faire l'objet d'un assujettissement à la TVA, vu que le chiffre d'affaires de Fr. 100'000.- a été atteint en 2011. Dès 2012 la vente des cartes sera donc soumise à TVA et toutes les mesures nécessaires ont déjà été prises par le chef du service des finances.

Le grand écart de Fr. 3'264'610.- constaté entre le bénéfice budgété, Fr. 24'342.-, et le bénéfice final avant les amortissements extraordinaires de Fr. 3'144'267.75, est essentiellement dû à la différence sur l'évaluation des entrées fiscales. Ces chiffres sont fournis par les services de l'Etat tant au niveau du budget que des comptes finaux. Selon les explications reçues, l'Etat aurait été trop pessimiste quant aux conséquences liées à la crise, alors que les recettes ont évolué favorablement.

Pour les postes dont le Conseil communal a la maîtrise, le budget a été respecté, voire les dépenses ont été inférieures au budget.

Quant au compte des investissements, à nouveaux seuls ceux indispensables ont été réalisés, ce qui a eu une influence positive sur le compte de fonctionnement au niveau des intérêts et des amortissements.

Cette année exceptionnelle a donc permis de procéder à des amortissements extraordinaires qui vont soulager les comptes d'exploitation futurs. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ce résultat positif est déjà engagé au vu des investissements qui attendent la commune.

La Commission financière propose d'accepter les comptes 2011 tels que présentés et remercie le Conseil communal pour sa gestion, le chef du Service des finances pour sa coopération et la qualité de son travail.

La Présidente passe en revue, page par page, **les comptes de fonctionnement** qui ne suscitent aucune remarque. *Examen des comptes de fonctionnement*

La Présidente soumet au vote les comptes de fonctionnement, qui sont approuvés à la majorité évidente, sans opposition. *Décision*

La Présidente passe en revue, page par page, **les comptes d'investissement** qui ne suscitent aucune remarque. *Examen des comptes d'investissement*

La Présidente passe au vote le Comptes d'investissement qui sont approuvés à la majorité évidente, sans opposition. *Décision*

La Présidente soumet au vote d'ensemble les comptes de fonctionnement et d'investissement 2011, qui sont approuvés à la majorité évidente, sans opposition. ***Décision***

La Présidente passe en revue, chapitre par chapitre, **le rapport de gestion**. Elle demande au Conseil général de préciser la page et le n° du chapitre lors de chaque intervention.

Examen du rapport de gestion 2011

Chapitre 3 – Culture, sports, loisirs, parcs et sentiers, jeunesse et bibliothèque:

Page 22 : 3.1 Culture:

M. Stéphane GAVILLET (UDC) relève le montant de Fr. 176'000.- versé par la Commune de Marly à la Commission culturelle de l'Agglomération et constate qu'il n'y a aucun retour sur investissement. Il demande quelques explications à ce sujet.

Intervention de M. GAVILLET

M. Eric ROMANENS explique que le montant versé à l'Agglomération fait partie intégrante de l'accord passé avec cette commission culturelle. En effet, en acceptant d'adhérer à l'Agglo, la Commune s'engageait alors à payer cette cotisation. Il rappelle qu'auparavant un montant de Fr. 97'000.- était versé à Coriolis. De ce fait, il est évident que le retour voulu n'a pas toujours été évident, mais pour la première fois cette année, l'Agglo est entrée en matière par rapport à une demande spécifique de la Commune.

Réponse du Conseil communal

La Présidente soumet au vote le Rapport de gestion 2011 qui est approuvé à la majorité évidente, sans opposition. ***Décision***

3. Plan financier 2012-2016, présentation

Intervention du Conseil communal

M. Pierre-Alain CUENNET rappelle que ce plan financier dépend des données connues, établies sur la base des périodes antérieures de 2006 à 2011, ainsi que des prévisions budgétaires 2012. Il souligne les éléments non maitrisables, telles que l'évolution des marchés financiers, les modifications légales canton-commune ou encore les décisions politiques du Conseil communal et du Conseil général qui peuvent fortement influencer ces prévisions. Au sujet de l'évolution annuelle des charges, elles ont été retenues comme suit :

- 1.8% concernant les charges du personnel communal,

- 1.1% pour les biens, services et marchandises,
- 3% comme taux moyen pour les intérêts de la dette,
- Concernant les remboursements à des collectivités publiques, une croissance de 4% a été prise en compte.

Selon les dernières statistiques fiscales connues, l'évolution du revenu de l'impôt est estimée à 3,8% pour 2012-2013 et 3% pour les années suivantes.

Sur la base des investissements qui ont été présentés le 28 mars dernier, les intérêts et amortissements ont été reportés dans ce plan financier.

Sur cette base, on constate un résultat positif pour les trois prochaines années. Par contre les années 2015 et 2016 s'annoncent plus difficiles avec un déficit croissant, cependant en-dessous des 5% de déficit autorisé.

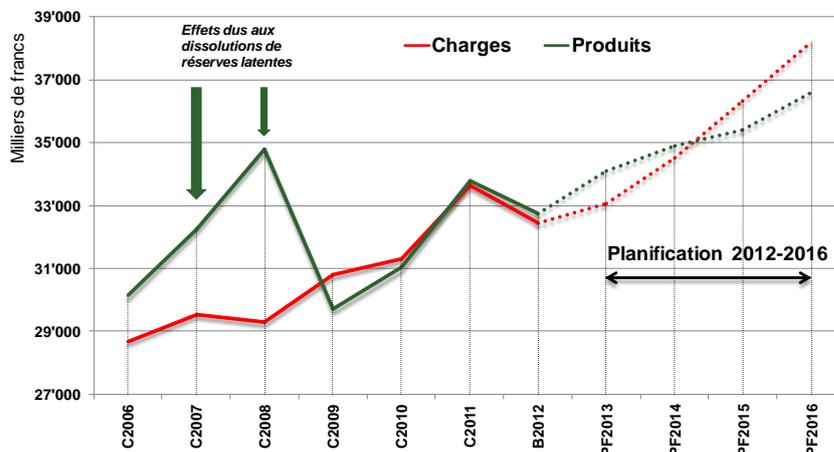
De ce fait, le Conseil communal entend maintenir le coefficient d'impôts à 80% pour cette période.

Concernant les investissements 2012-2016, présentés le 28 mars dernier, M. Pierre-Alain CUENNET relève le montant des investissements pour

- 2012 de Fr. 2'300'000.-,
- Fr. 6'200'000.- pour 2013,
- Fr. 11'900'000.- pour 2014,
- Fr. 10'300'000.- pour 2015,
- Et pour 2016, Fr. 8'000'000.-.

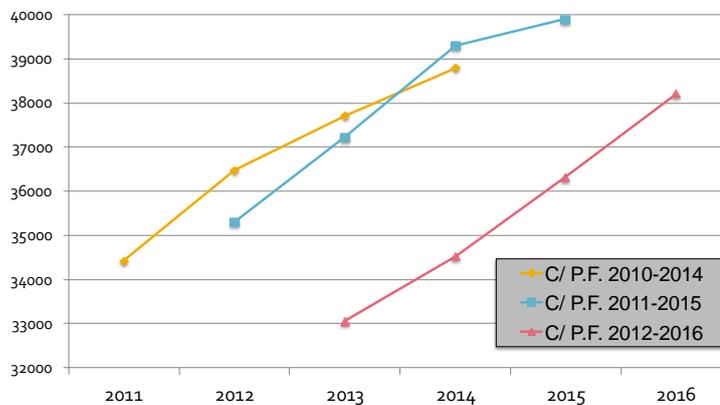
Ces investissements feront l'objet de messages soumis à l'approbation du Conseil général durant ces prochaines années.

M. CUENNET énumère ensuite l'évolution des charges comme suit :

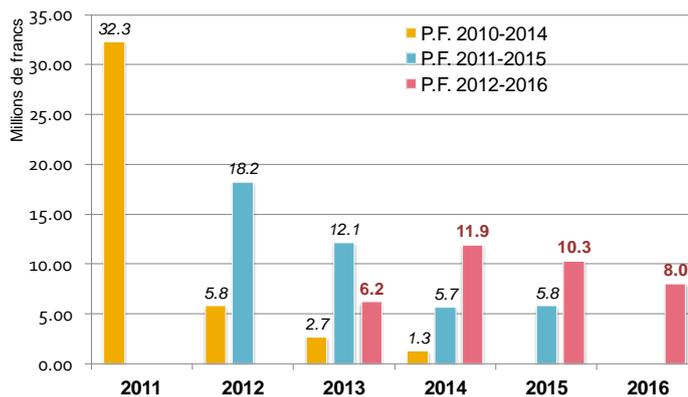


L'évolution des charges totales de la Commune selon les trois derniers plans financiers, ainsi que le total des investissements envisagés se décomposent ainsi :

Evolution des charges totales



Total des investissements envisagés



Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD, explique que le Conseil communal a soumis à la Commission financière l'actualisation de son plan financier quinquennal pour la période 2012 à 2016.

Préavis de la Commission financière

Dans son message, il a rappelé les bases prises en considération. La Commission n'a pas de remarque à ce sujet, hormis la fiabilité relative des informations reçues de la part du canton et des associations, cette remarque étant motivée par les écarts importants constatés ces dernières années.

C'est avec satisfaction que la Commission financière prend acte du fait qu'une réelle priorisation des investissements a été effectuée et le calendrier prévu semble mieux adapté aux besoins et capacités de la commune.

En ce qui concerne les chantiers des écoles, les montants mentionnés tiennent maintenant compte de chiffres plus réalistes en ce qui concerne Grand-Pré et

Chevalier 7. Par contre, la rénovation de la halle de Marly-Cité, prévue en 2015-2016 et 2017 est chiffrée selon les estimations reçues lors de la séance du Conseil général du 30 septembre 2010, elle sera donc très certainement plus élevée.

En ce qui concerne les dépenses, la Commission note la volonté du Conseil communal de les maîtriser tant au niveau du personnel que des diverses subventions accordées. En ce qui concerne les taux d'intérêts sur les investissements futurs elle pense qu'il existe une légère marge par rapport aux 3% retenus. Toutefois, une inconnue demeure : celle de l'évolution des charges liées à l'Agglo.

Ces estimations raisonnables permettent, pour les 5 prochaines années, de maintenir le taux d'impôt à 80%.

En conclusion :

La nouvelle version du plan financier permet d'envisager la réalisation des objectifs prioritaires et indispensables tout en maintenant le taux d'impôt. Elle montre également la volonté du Conseil communal de maîtriser les dépenses courantes.

Sur la base de ces constatations, la Commission financière préavis positivement l'actualisation du plan financier tel que proposé par le Conseil communal.

4. Informations du Conseil communal

- Fusion 2016

Lors de la dernière séance du Conseil général du 28 mars, M. Jean-Pierre HELBLING rappelle qu'il avait donné quelques renseignements sur la poursuite du processus.

Comme annoncé dans le bulletin d'informations no 2, le Conseil communal a décidé de poursuivre les études en démarrant la phase 2. Celle-ci consiste à travailler en groupes et ceux-ci ont été formés comme suit :

Groupe 1 : **Prestation à la population** (*formation, social, sport, accueil petite enfance, sécurité*) : Fribourg

Groupe 2 : **Services administratifs - Finances – fiscalité** (*Personnel,*

***Intervention du
Conseil communal***

Finances, fiscalité et informatique) : Villars-sur-Glâne

Groupe 3 : **Services techniques** (*Aménagement du territoire, urbanisme et transports publics*) : Marly

Prochainement le Conseil communal va désigner ses représentants dans les différents groupes. La prochaine séance du groupe de pilotage Fusion 2016 est fixée au 14 juin. Lors de cette séance, les 3 communes élaboreront un communiqué qui fera état de la situation et de l'avancement du projet.

- Appartements pour seniors au Pré Zurthanen

M. Jean-Pierre HELBING annonce que le groupe de travail a siégé en date du 10 mai dernier et il donne quelques renseignements sur la suite de la procédure selon des principes émis lors de cette réunion.

- Le groupe s'est tout d'abord déterminé sur le type d'appartements. Ce qui ressort des discussions est que ceux-ci soient de type adapté aux seniors mais non protégés avec tout ce que ce terme implique.
- Après réflexion, le groupe propose de réaliser des appartements de 1^{1/2} et 2^{1/2} et de renoncer à des 3^{1/2}.
- A prévoir aussi un appartement pour un concierge.
- Un pourcentage de surface, encore à définir, devrait être réservé pour la commune (crèche, accueil extrascolaire, et aussi pour les soins à domicile).
- Les loyers devraient tenir compte de l'octroi des prestations complémentaires.
- Recommandation est faite d'éviter les marchés publics et ce bâtiment devrait répondre aux normes Minergie.
- Enfin le groupe donne mission au Conseil communal de mandater un ou plusieurs partenaires intéressés à préparer un projet sur ces bases. Le Conseil communal prendra position prochainement sur cette question.
- Le groupe de réflexion sera alors sollicité une fois des projets concrets déposés.

- Le Plan d'aménagement local de Marly :

M. Jean-Marc BOECHAT dit que le PAL de la Commune est en révision depuis 1992. Or, la durée de vie d'un plan d'aménagement local est de 15 ans. Le PAL,

en 2011 faisait l'objet de 6 oppositions. A l'heure actuelle, elles sont toutes levées, à l'exception d'une. En avril 2012, le règlement communal d'urbanisme a été mis en consultation publique afin d'aider à lever des oppositions, notamment celle de l'ATE. M. BOECHAT annonce au Conseil général qu'un message lui sera soumis en 2013 afin de financer la poursuite de la révision de ce PAL.

- Promotions civiques

M. Eric ROMANENS annonce que le week-end dernier ce sont déroulées les promotions civiques. Une vingtaine de jeunes ont reçu leur diplôme de nouveau citoyen. Il saisit l'occasion pour remercier MM. Le Syndic, le Vice-Syndic ainsi que MM. Olivier LECAM et Jean-Marc BOECHAT pour leur participation.

- Visite d'une délégation de Marly à Tusnad :

M. Eric ROMANENS explique qu'il s'est joint à Mme France LACOTTE, MM André MEYLAN et François FAVRE pour remettre officiellement l'ancien véhicule du Feu de Marly aux Sapeurs-Pompiers de Tusnad. Il ajoute que l'ambiance était sympathique. Il transmet les remerciements de la Commune de Tusnad pour ce véhicule ainsi que pour les motos-pompes et les 65 tenues de pompiers. Il précise que Marly est l'une des dernières communes à soutenir un village roumain, 22 ans après le départ de cette opération. De plus, de nouveaux projets sont en cours.

5. Mode d'envoi des documents au Conseil général, information

La Présidente annonce la décision du Bureau du Conseil général d'envoyer tous les documents en version papier, excepté le procès-verbal qui sera mis en ligne sur le site Internet. Toutefois, les Conseillers généraux désirant recevoir les documents en format informatique peuvent s'annoncer auprès du Secrétariat général.

6. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général, élection d'un-e scrutateur-trice

- Election du Président

Au nom du groupe UDC, M. Stéphane GAVILLET présente la candidature de M. Benjamin PAPAUX, candidat à la présidence, en remplacement de Mme Véréne TSCHANZ.

***Intervention de
M. GAVILLET***

M. PAPAUX est âgé de 22 ans et est en possession d'un CFC d'employé de commerce assorti d'une maturité professionnelle commerciale. Il est

actuellement étudiant à la Haute Ecole de Gestion de Fribourg en économie d'entreprise, section bilingue. Benjamin est également un sportif accompli, puisqu'il a été champion suisse de judo en 2009. Il siège dans plusieurs commissions telles que la Commission des naturalisations, la Commission de bâtisse, ainsi que celle relative au Pré Zurthanen.

Résultat de l'élection à la présidence :

- **Bulletins distribués** : **46**
- **Bulletins rentrés** : **46**
- **Bulletins blancs** : **9**
- **Bulletin nul** : **1**
- **Bulletins valables** : **36**
- **Majorité absolue** : **19**

Résultat de l'élection

Est élu Président par 32 voix, M. Benjamin PAPAUX.

Ont obtenu des voix :

- **M. Stéphane GAVILLET, 3 voix ;**
- **M. Sergio MANTELLI, 1 voix ;**

L'assemblée félicite le nouvel élu.**➤ Election à la Vice-Présidence:**

Au nom du groupe PLR, M. Sergio MANTELLI présente la candidature de Mme Claudia CLEMENT pour la Vice-Présidence, en remplacement de M. Benjamin PAPAUX. Mme CLEMENT a entamé sa deuxième législature au Conseil général. Elle est mariée, mère de deux enfants de 15 et 17 ans. Elle exerce la profession de secrétaire. M. MANTELLI précise qu'elle est marlinoise quasi pure souche puisqu'elle y vit depuis 45 ans. De plus elle incarne à la perfection le caractère bilingue de la Commune. Mme. CLEMENT pratique la vie sociale de la Commune, puisqu'elle est active dans plusieurs associations, telles que la Commission culturelle, la Commission de Jeunesse, Marly Sympa et autres.

Femme de contact, de dialogue, mais aussi dynamique et décidée, elle sait

**Intervention de
M. MANTELLI**

défendre ses avis et se faire respecter. Mme CLEMENT est ainsi bien armée pour accéder à la Vice-Présidence et représenter au mieux la Commune et ses intérêts.

Résultat de l'élection à la Vice-Présidence :

- **Bulletins distribués** : **46**
- **Bulletins rentrés** : **46**
- **Bulletins blancs** : **2**
- **Bulletin nul** : **0**
- **Bulletins valables** : **44**
- **Majorité absolue** : **23**

Résultat de l'élection

Est élue à la Vice-Présidence par 43 voix, Mme Claudia CLEMENT.

A obtenu une voix :

- **M. Sergio MANTELLI, 1 voix ;**

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

➤ Election d'un-e scrutateur-trice

Au nom du groupe PLR, M. Sergio MANTELLI présente la candidature de Mme France LACOTTE, candidate remplaçante de Mme Claudia CLEMENT, démissionnaire. Il déclare que Mme LACOTTE possède le respect des institutions, des choses justes et bien faites. Elle fera donc une excellente scrutatrice.

**Intervention de
M. MANTELLI****Résultat de l'élection d'une scrutatrice:**

- **Bulletins distribués** : **46**
- **Bulletins rentrés** : **46**
- **Bulletins blancs** : **1**
- **Bulletin nul** : **1**
- **Bulletins valables** : **44**
- **Majorité absolue** : **23**

Résultat de l'élection

Est élue scrutatrice par 41 voix, Mme France LACOTTE

Ont obtenu des voix :

- **M. Sergio MANTELLI, 2 voix ;**
- **M. Markus RAETZO, 1 voix ;**

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

7. Allocution de la Présidente sortante et du Président élu

**Allocution de la
Présidente sortante**

Mme Vèrène TSCHANZ (MV), Présidente sortante, déclare :

« J'étais une bleue, maintenant je le suis un peu moins...

Cette année de présidence m'a permis d'apprendre beaucoup de choses sur le fonctionnement du Conseil général et de plus j'ai eu beaucoup de plaisir à la faire. J'espère :

- *que les débats continueront à se faire dans le respect mutuel comme ce fut le cas cette année*
- *que la communication entre le Conseil communal et le Conseil général soit réelle et efficace pour que les dossiers en cours, notamment celui des écoles, soient menés à bien.*

Je remercie M. MONTELEONE pour ses précieux conseils, ainsi que les membres du Bureau. »

Mme Vèrène TSCHANZ passe ensuite la parole au nouveau Président, M. Benjamin PAPAUX.

**Allocution du
Président élu**

« Simplement, je tiens à vous exprimer ma gratitude pour cette élection ainsi que pour votre confiance. Ceci est un grand honneur pour mon parti et pour moi-même. Il y a maintenant environ 6 ans, je terminais mon parcours au cycle d'orientation de Marly. Si quelqu'un m'avait dit à cette époque que je siègerais d'ici peu dans le parlement communal au côté notamment de mon ancien professeur de gymnastique et surtout que je le présiderais durant une année, j'aurais cru à une plaisanterie. Moi, enfant de Marly, pratiquant le judo dans le club local depuis environ 16 ans et ayant fait toute ma scolarité obligatoire dans le village, c'est avec un plaisir authentique que j'assumerai cette fonction de 1^{er} citoyen de Marly pour une année. J'espère cependant ne pas être dans les derniers à accéder à cette fonction...

La commune de Marly me fait, à l'heure actuelle, plaisir à voir. Etant un passionné de sports en général, je constate qu'elle compte une multitude de sociétés sportives et culturelles ainsi qu'une animation pour nos jeunes notamment par le biais de Marly Sympa. Appartenant à la jeunesse, donc à l'avenir, il me fait plaisir de voir que nous sommes un nombre relativement important de jeunes élus au sein du Conseil général en comparaison avec d'autres institutions politiques. Aimant les chiffres comme vous l'avez certainement remarqué, je suis heureux de constater que notre commune dispose de comptes équilibrés et contrôlés malgré des périodes difficiles pour tous.

Marly, 4^{ème} commune du canton sur le plan démographique, développera comme vous en avez déjà connaissance, d'importantes réalisations durant cette législature. Entre l'agrandissement des cercles scolaires pour accueillir la deuxième année d'école enfantine, le projet d'appartements adaptés pour séniors sur le pré Zurthanen, le plan aggro 2^{ème} version, et les nombreux projets d'aménagements en cours. Nous aurons du pain sur la planche et des comptes à rendre à nos concitoyens qui ont placés en nous leur confiance. Et pourquoi ne pas aller une fois pour toute en avant avec le projet de la route de liaison direction Matran. En effet, cette route donnerait à notre commune une proximité à l'autoroute qui serait un atout majeur pour notre développement économique. Elle permettrait aussi de nous rapprocher des surfaces commerciales, celles-ci n'étant pas très nombreuses à Marly... Quoi qu'il en soit je me montre très confiant. En effet, le plan financier est déjà programmé sur plusieurs années et les commissions relatives à ces projets sont en place.

En tant que nouveau Président, je me réjouis de voir, Mesdames, Messieurs, chers collègues, que durant les séances du Conseil général l'ambiance et les débats sont constructifs et respectueux malgré les différentes opinions politiques représentées dans cette salle. Je souhaite donc que ce fonctionnement agréable soit de mise pendant au moins une année encore ! On m'a demandé d'être bref, je conclus donc et vous remercie, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de votre écoute et de votre confiance. »

M. Jean-Pierre HELBLING adresse ses remerciements et ceux du Conseil communal à la Présidente sortante de la manière suivante : « Mme Véréne TSCHANZ est arrivée au terme de son mandat de Présidente du Conseil général, puisque la passation des pouvoirs vient d'être entérinée. Mme TSCHANZ a œuvré lors de la première année de la nouvelle législature 2011-

Allocution du Syndic

2016. Elle a présidé la séance de constitution de 2011 après l'entrée en matière dirigée par le doyen d'âge M. Kurt SAGER. D'entrée, elle a dû faire face aux complexités des votes pour en arriver à plusieurs tirages au sort afin de départager les candidats. Le poste de Présidence du Conseil général n'est parfois pas de tout repos et demande une connaissance parfaite du règlement. A côté de son mandat de Présidente, Mme TSCHANZ est active dans de nombreux domaines : responsable de l'Accueil extrascolaire, membre du comité des Jeux d'Oranges, membre de l'Association du Quartier de la route du Centre. Je n'ai cité que quelques exemples de la disponibilité de Mme TSCHANZ, mais cette ouverture à la population marlinoise l'a appelée à participer à plusieurs manifestations. Elle a ainsi pu découvrir la richesse de notre vie associative.

Mme la Présidente, chère Vèrène, au nom du Conseil communal, il me reste à te remercier pour ta collaboration avec tout le Conseil communal et en particulier avec notre Secrétaire général Luc MONTELEONE et sa collaboratrice Isabelle HEMMER, ainsi que pour ton engagement en faveur de la population marlinoise. En remerciement, le Conseil communal a le plaisir de te remettre une petite attention. »

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, tient également à féliciter le nouveau Président du Conseil général, M. Benjamin PAPAUX et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat présidentiel. Le Conseil communal a également le plaisir de lui remettre une petite attention, en guise d'encouragement pour l'année à venir. M. HELBLING, au nom du Conseil communal, ne manque pas de féliciter la Vice-Présidente fraîchement élue, Mme Claudia CLEMENT.

5. Divers

• Absence de passage piéton

Mme Florence CAUHEPE (PDC) souhaite quelques informations relatives à la réglementation de la zone de l'école de Grand-Pré. Elle a récemment constaté que l'unique passage piéton a été effacé. Elle s'inquiète du danger de cette zone qui ne comporte que peu de signalisation.

**Intervention de
Mme CAUHEPE**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que la Commune a été obligée d'effacer ce passage piéton ; elle est en effet en litige avec le Service des ponts et chaussées concernant ce tracé. Il ajoute que cette zone passera en zone de modération de trafic dès que possible. M. BOECHAT précise que des

**Réponse du Conseil
communal**

comptages ont été effectués au sein de la Commune. Dès connaissance des résultats, la plan de modération de trafic sera mis à jour et déposé au Canton. Dès ce moment-là, des mesures seront prises.

M. Edgar SCHORDERET (PDC) demande de quels types sont les oppositions mentionnées précédemment au sujet du PAL.

***Intervention de
M. E. SCHORDERET***

M. Jean-Marc BOECHAT répond qu'il s'agit d'une opposition à un PAD qui a été modifié par la révision et qui visiblement pose problème pour l'un des propriétaires. Une négociation est en cours.

***Réponse du Conseil
communal***

- **MarlyBike**

M. Eric ROMANENS rappelle qu'un nouveau club sportif est né à Marly, voilà 2 ans maintenant. Il s'agit de MarlyBike. Il annonce qu'une piste a été créée et qu'une inauguration aura lieu le 24 août 2012. En parallèle, MarlyBike a contacté la commune afin de collaborer à l'apprentissage du vélo destiné aux enfants.

***Intervention du
Conseil communal***

A ce sujet, M. Bruno RUEGER (PS) explique qu'en septembre 2010, sur demande de la Commission scolaire, le Conseil communal a levé l'interdiction faite aux élèves des écoles primaires de se rendre à l'école à vélo. S'en suivirent plusieurs débats, tant au sujet du parcage des vélos que celui de la sécurité des élèves sur le chemin de l'école.

***Intervention de
M. Bruno RUEGER***

M. RUEGER rappelle que Marlybike, le club des cyclistes de Marly, organisait déjà dès 2009, en collaboration avec l'Association de parent d'élèves de Marly et ProVélo, un cours de conduite cycliste chaque année à Marly. Ce club proposa alors au Conseil communal via la Commission pour la sécurité sur le chemin de l'école (SECHE), un concept pour organiser régulièrement des cours de conduite cycliste selon le standard de l'association ProVélo. Ces cours sont agréés par le Conseil suisse de la sécurité routière et soutenus par le Fond pour la sécurité routière et le BPA. A Marly, une collaboration entre le Service communal de la sécurité et MarlyBike s'est instituée et fonctionne très bien.

Dans le projet 2012 figure l'organisation de quatre cours ouverts aux enfants de 1^{ère} à 5^{ème} primaire (niveau A et B) et deux cours pour ceux de 6^{ème} année (niveau C). Tous ces cours ne durent qu'une demi-journée (3h).

Pour participer aux cours des plus jeunes (1-5P), chaque enfant doit être accompagné par un adulte, car c'est l'adulte qui l'a accompagné au cours qui

sera responsable de le guider sur le parcours choisi. Les élèves de 6P peuvent participer seuls (sans adultes) à un cours adapté à leur âge.

M. RUEGER annonce que les deux premiers cours A et B (Cité le 30 avril et Grand-Pré le 26 mai) ont déjà eu lieu et que 35 enfants (31 de Marly) y ont participé.

Par contre, deux cours agendés deux mercredis après-midi, en mai et juin, pour les élèves de 6^{ème} année n'ont connu aucun succès : ont-ils encore leur utilité quand on sait que les élèves peuvent suivre le cours de VTT dans le cadre du sport scolaire facultatif et bénéficie aussi de deux heures de sensibilisation avec les policiers chargés de l'éducation routière ?

Cet automne auront lieu encore deux cours, l'un à Cité et l'autre à Grand-Pré. L'information passera à nouveau par le canal de l'école et du journal Marly-Information.

Ce qui précède éveille peut-être la curiosité de quelques Conseillers généraux qui préfèrent les faits aux chiffres, mais il tient vraiment à souligner que Marly est maintenant devenu un exemple en développant l'éducation routière de ses écoliers : la commune a inscrit un montant de Fr.3000.- dans son budget 2012 pour former ses jeunes cyclistes. Cela mérite d'être souligné : Marly est, semble-t-il, la seule commune en Suisse Romande qui prend en charge le montant qu'aurait dû payer chaque participant au cours pour les habitants de la commune. Autrement dit, ces cours à Marly sont gratuits pour les participants marlinois.

M. Bruno RUEGER (PS) explique qu'après le marquage de bandes cyclables sur les routes communales très fréquentées en 2011, l'installation d'une station Vélopass, la prise en compte de l'éducation cycliste des écoliers, l'acceptation d'un crédit pour la construction du dernier tronçon de la liaison cyclable et piétonne entre les deux centres scolaires, il y aura encore du nouveau à Marly pour les jeunes (et moins jeunes) cyclistes: le vendredi 24 août sera inauguré un bikepark à côté du stade de la Gérine. En conclusion, au nom de MarlyBike, M. RUEGER félicite le Conseil communal pour ses décisions qui parent la petite reine de nouveaux atours.

- **Bâtiment scolaire Rte Chevalier 7**

M. Claude BIELMANN (MV) rappelle que, dans les informations données à propos de la transformation du bâtiment Chevalier 7, il était fait mention de deux classes enfantines d'une surface de 82 mètres carrés. Selon le règlement

***Intervention de
M. BIELMANN***

des constructions scolaires la surface « subventionnable » est de 96 mètres carrés. Il s'inquiète du fait que la surface requise pour la perception de subvention n'est pas respectée.

M. Jean-Pierre HELBLING dit que les mesures de ces surfaces ont été prévues pour des classes primaires et non enfantines, mais c'est dans un esprit provisoire que cela a été fait. Le Conseil d'Etat en a été informé et a demandé une confirmation du caractère provisoire de ces classes enfantines. Ceci étant, l'Etat a assuré la Commune de l'octroi d'une subvention de Fr. 91'000.-.

Réponse du Conseil communal

- **Danger à la Route d'accès du Creux-du-Loup**

M. Daniel MOLLARD (PS) constate que, sur la route d'accès du Creux-du-Loup au Bois-des-Rittes, les grilles présentes au sol sont très usées et dangereuses pour les cyclistes car espacées d'au moins 20 centimètres. Suite aux nouvelles constructions dans ce quartier, le trafic est plus dense. De ce fait, il demande l'intervention de la Commune sur ce tronçon.

Intervention de M. MOLLARD

M. Jean-Marc BOECHAT remercie M. MOLLARD pour ces indications. Il en prend note et fera le nécessaire afin que la sécurité de chacun soit assurée. Il relève que, ne pouvant lui-même sillonner tous les jours les routes de la Commune, ces informations sont précieuses.

Réponse du Conseil communal

- **Bâtiment scolaire, Rte Chevalier 7**

M. Sergio MANTELLI (PLR), suite à l'intervention de M. BIELMANN, se dit étonné du caractère provisoire des classes de Chevalier 7. Selon lui, l'information n'avait pas été transmise dans ce sens. Il souhaiterait connaître les conséquences, à long terme.

Intervention de M. MANTELLI

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que le message soumis au Conseil général précisait que l'affectation de ces locaux pourrait varier et être à terme mis disposition, par exemple, des activités extrascolaires. Au vu des travaux de transformation qui devront être effectués à Marly Cité, ces locaux seront de toute façon utilisés. Mme TCHANZ confirme que ces informations ont été données lors de la séance du 28 mars 2012.

Réponse du Conseil communal

Mme Dominique ALT (PDC) demande si le Conseil communal a pris position quant à l'inversion du cabinet dentaire et de la salle de classe.

Intervention de Mme ALT

M. Jean-Pierre HELBLING explique que la réflexion menée par le Conseil communal aboutit à l'idée de mettre principalement tout ce qui est extrascolaire au rez-de-chaussée et les salles de classes dans les étages. Il ajoute que le Conseil communal n'a pas fait de projections pour les 20 prochaines années.

Réponse du Conseil communal

M. Sergio MANTELLI (PLR) insiste en disant que le changement d'affectation avait été envisagé, mais qu'à aucun moment il a été précisé qu'il s'agissait de mesures provisoires. Il ose espérer que le Conseil communal ne va pas revenir avec des investissements de type « construction de nouveaux bâtiments » parce que ces deux classes ne seraient pas conformes.

Intervention de M. MANTELLI

- **Déchetterie à la Route du Centre**

M. Vèrène TSCHANZ manifeste son mécontentement quant à l'état désastreux de la déchetterie sise à la Route du Centre. Elle ajoute que cela ne reflète pas le côté sympa de la Commune, mais bel et bien son côté sale. Elle demande que les services de l'Edilité et de la Sécurité interviennent en amendant les responsables des déchets sauvages.

Intervention de la Présidente

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la séance à 21 h 00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Vèrène TSCHANZ

Luc MONTELEONE